



Guide d'utilisation du label MSC

Juin 2023

Introduction

Ce guide présente les règles de base d'utilisation du label MSC sur les emballages de produits, les menus des restaurants, les étals de poisson et les documents promotionnels.

Protection des marques du MSC

Le MSC est propriétaire du label, de l'abréviation « MSC » et du nom « Marine Stewardship Council » et se réserve l'ensemble des droits relatifs à ces marques déposées. MSC (la société commerciale du MSC) est responsable de l'ensemble des utilisations du label que gère l'équipe Ecolabel et Licences.

Seules les organisations ayant signé un accord écrit formel avec l'équipe Ecolabel et Licences sont autorisées à apposer le label MSC. Toute apposition non autorisée est interdite et sera considérée comme une contrefaçon de marque déposée.



Montrez à vos clients que votre poisson provient d'une source durable certifiée grâce au label MSC – un indicateur fiable et reconnu de durabilité des produits de la mer.

Trois étapes simples pour utiliser correctement le label MSC



Disposez-vous d'une licence pour utiliser le label ?

Toutes les organisations doivent signer un accord écrit formel avec l'équipe des Ecolabel et Licences avant d'utiliser le label MSC.

@ E-mail pour demander une licence



Étape 1

Ajoutez le label MSC sur vos emballages et documents

Une fois l'accord de licence signé, l'équipe Ecolabel et Licences vous remettra un exemplaire du label (formats : AI, EPS, JPEG, TIFF, PDF).

Intégrez le label, la phrase d'accompagnement et le code de Chaîne de Garantie d'Origine du MSC dans la conception de vos supports en respectant les règles définies dans ce guide. Une utilisation correcte du label MSC permettra d'accélérer le processus d'approbation.

CONSEIL : Distribuez une copie de ce guide à l'ensemble des agences de création graphique et autres prestataires qui travaillent avec le label MSC.



Étape 2

Soumettez vos illustrations pour approbation

Veuillez soumettre des maquettes en couleur de tous vos documents portant le label MSC avant de les imprimer ou de les utiliser publiquement, de préférence au format PDF. L'équipe Ecolabel et Licences répond à tous vos e-mails sous 3 jours ouvrés.

Documents promotionnels : veuillez envoyer le projet définitif de création graphique. Vous n'êtes pas tenu de renseigner un formulaire.



Étape 3

Obtenez une approbation

Une fois la création graphique acceptée, l'équipe Ecolabel et Licences vous enverra une approbation écrite. Ce n'est qu'à ce moment que vous pourrez imprimer vos emballages et documents.

En tant que titulaire de licence, vous pourrez accéder à notre bibliothèque multimedia pour promouvoir votre engagement envers les produits de la mer durables MSC.

Les trois éléments MSC

1 Le label MSC



Le label MSC comprend six caractéristiques qui ne peuvent être séparées ni altérées d'aucune manière :

A – La phrase « Pêche durable »

B – Les lettres MSC, l'abréviation de Marine Stewardship Council

C – L'adresse du site Internet du MSC

D – La forme ovale, un corps de poisson qui intègre un symbole de validation

E – Les lettres « TM » indiquant que le label est une marque déposée (trademark).

F – La bordure blanche qui entoure le poisson et le label

2 La Chaîne de Garantie d'Origine du MSC

Chaque produit labellisé MSC doit porter un code de Chaîne de Garantie d'Origine suivant le format MSC-C-xxxxx qui désigne le producteur du produit. Il peut être apposé partout sur vos documents et emballages et doit être lisible.

Ce code vous sera remis par votre organisme de certification ou fournisseur.

3 Les phrases d'accompagnement du label MSC :

1 Merci d'avoir choisi des produits de la mer conformes au référentiel mondial de pêche durable du MSC. Ensemble, nous pouvons préserver les stocks de poissons pour les générations futures. www.msc.org/fr

2 Ce produit provient d'une pêcherie qui a répondu au référentiel environnemental du MSC pour une pêche durable et bien gérée. www.msc.org/fr

3 Le/la [*insérez l'espèce de poisson*] dans ce produit provient d'une pêcherie qui a répondu au référentiel environnemental du MSC pour une pêche durable et bien gérée. www.msc.org/fr

4 Ce produit est conforme au référentiel mondial du MSC pour la pêche durable. www.msc.org/fr

5 Pêche durable selon le référentiel MSC. www.msc.org/fr

Phrase d'accompagnement destinée aux menus et étals de poisson :
Les produits de la mer portant ce label proviennent d'une pêche durable selon le référentiel MSC. www.msc.org/fr

Remarque : L'équipe Ecolabel et Licences n'est pas responsable de la validation des phrases d'accompagnement supplémentaires, des exigences légales ou d'autres directives en matière d'étiquetage.

Formats et couleur

Formats

Le label MSC est disponible en deux formats : horizontal (paysage) et vertical (portrait).

Horizontal



Vertical



Si vous utilisez le label MSC dans la partie supérieure d'une image ou sur un fond de couleur foncée, veuillez utiliser la version avec le symbole TM en blanc. Pour des fonds clairs ou blancs, utilisez la version standard du symbole TM en bleu.

TM en blanc



TM en bleu



Traductions du label

Des traductions de la phrase « PÊCHE DURABLE » sont mises à disposition dans plus de 20 langues et doivent être effectuées par l'équipe Ecolabel et Licences.



Utilisez le label MSC dans la langue de votre emballage ou document, si elle est disponible. Pour les supports et emballages multilingues, vous pouvez utiliser une variante générique du label MSC qui ne contient que le texte « MSC » et l'adresse du site Internet du MSC.



Couleur

La version bleue du label MSC est toujours préférée. Le MSC désigne régulièrement le logo en tant que « poisson bleu » afin de permettre aux consommateurs d'en reconnaître la couleur plus facilement. Toutefois, si vos emballages sont noir et blanc, ou du même bleu Pantone, vous pouvez utiliser la version « Monochromie ».

Bleu MSC

Pantone 286

CMJN 100 60 0 2

RVB 0 93 170

Hex #005DAA

La bordure blanche qui entoure le dessin du poisson et le label dans son ensemble doit toujours être présente. Aucune autre couleur ne peut être utilisée.



Taille et espace vide

Taille minimum

La taille minimum pour une application « sur produits » du label horizontal est **10 mm de hauteur** x 26,1 mm de largeur.

La taille minimum pour le label vertical est **14 mm de largeur** x 18,8 mm de hauteur.

Assurez-vous de toujours préserver la proportionnalité du label MSC lorsque vous en faites un agrandissement ou une réduction.

Il n'existe pas de restriction de taille maximum pour l'apposition du label MSC ou de ses variantes, que ce soit « sur produit » ou « hors produit ».

*Taille réelle

Horizontal*



Vertical*

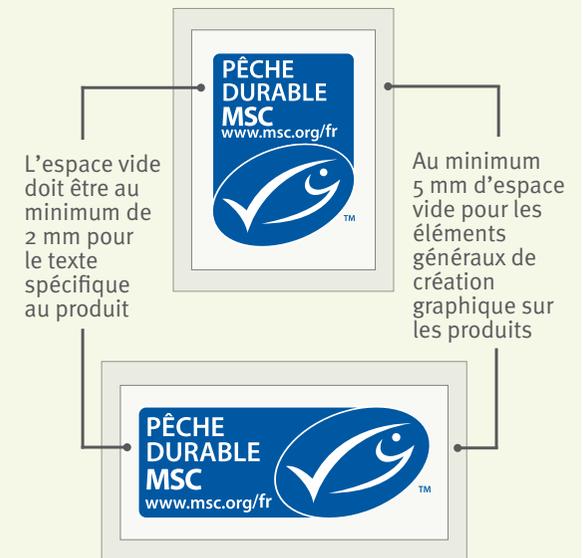


Espace vide minimum

Lorsque le label est représenté dans sa taille minimale, l'espace libre qui l'entoure doit être :

- au minimum de 2 mm pour le texte spécifique au produit (comme l'espèce, le poids, les ingrédients).
- au minimum de 5 mm pour les éléments de création graphique de l'emballage (comme les marques, les logos, etc.), et lorsque le label MSC peut être associé à la marque hôte.

Lorsque le label est reproduit à des tailles plus importantes, il doit être entouré d'un espace vide d'au minimum 10 pour cent de la hauteur (vertical) ou de la largeur (paysage) du label. Toujours laisser autant d'espace que possible.



Utilisation incorrecte du label

Assurez-vous de toujours utiliser les fichiers du label qui vous sont remis par l'équipe Ecolabel et Licences. N'essayez pas de modifier ou de créer vous-même le label MSC.

X Ne présentez pas le label MSC sans le symbole TM



X Ne changez pas les couleurs du label MSC



X Ne supprimez pas la bordure blanche



X N'altérez pas la création graphique, ne confinez pas ou ne séparez pas les éléments du label MSC



X Ne déformez pas la forme du label MSC



X N'inclinez pas le label MSC



X N'utilisez pas le logo de l'organisation MSC, utilisez toujours le label MSC



X Ne superposez pas d'éléments ou du texte sur le label MSC



Assurez-vous de ne jamais présenter le label MSC et le nom Marine Stewardship Council d'une manière qui :

- génère de la confusion pour le consommateur concernant l'association du MSC avec d'autres marques ou logos ;
- suggère ou sous-entend que des produits de la mer non certifiés MSC le sont ;
- crée une association avec des produits qui ne proviennent pas d'une pêcherie certifiée selon le Référentiel MSC.

Utilisation « sur produits »

Lorsque vous utilisez le label MSC sur des emballages, chaque étiquette de produit doit présenter :

Le label MSC

Le label MSC doit apparaître sur le devant de l'emballage pour permettre aux consommateurs de le repérer immédiatement.

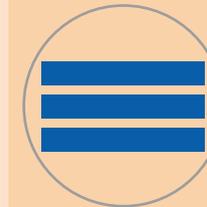
Le code de Chaîne de Garantie d'Origine

Chaque produit labellisé MSC doit avoir un code de Chaîne de Garantie d'Origine. Il peut être apposé partout sur vos emballages et doit être lisible.

NOM DU PRODUIT



MSC-C-XXXXX



Pour promouvoir votre produit avec le label MSC, sa teneur en produits de la mer certifiés MSC doit être au minimum de 95 pour cent. Pour les produits qui ne répondent pas à cette exigence :

À savoir

- Sur les produits destinés directement aux consommateurs (vente au détail), vous devez utiliser le label MSC pour indiquer la certification du produit. Les acronymes MSC ou le nom complet de l'organisation ne sont pas autorisés.
- Vous ne pouvez pas utiliser d'images d'espèces ou d'activités de pêche non certifiées sur les emballages de produits.
- Le nom commercial d'un produit ne doit pas faire référence à des espèces non certifiées.

La phrase d'accompagnement du label MSC

Lorsque le label MSC est utilisé sur un produit, il doit toujours être associé à la phrase d'accompagnement du label MSC. La phrase d'accompagnement du label MSC peut être indiquée partout sur l'emballage et est disponible en cinq versions différentes.

Utilisation du label MSC sur des conserves et bocaux

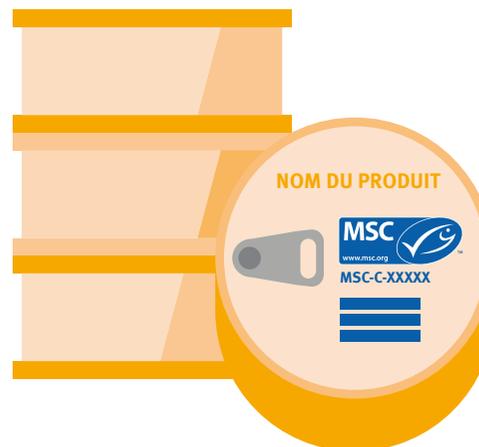
Pour les emballages qui ne sont pas de forme carrée, il peut s'avérer difficile de définir la « face avant de l'emballage » puisque les produits peuvent être empilés de différentes façons dans les rayons.

Le label MSC doit être placé à côté de la partie de l'étiquette considérée comme la face avant, c.-à-d. à côté de la marque et du nom du produit. Consultez les exemples ci-dessous.

Label MSC sur l'étiquette



Label MSC sur le couvercle



Label MSC sur l'opercule



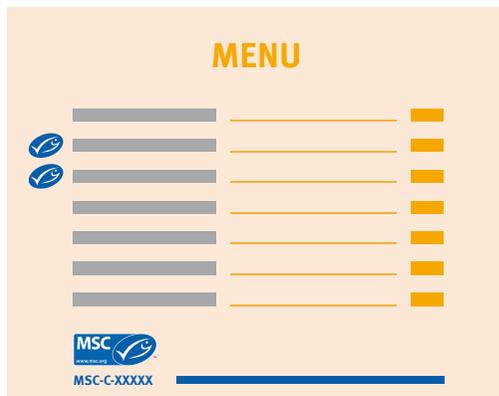
La phrase d'accompagnement du label MSC et le code de Chaîne de Garantie d'Origine peuvent être indiqués partout sur la conserve ou le bocal et doivent être lisibles.

Utilisation sur des menus

Pour promouvoir votre plat en tant que produit labellisé MSC, sa teneur en produits de la mer certifiés MSC doit être au minimum de 95 pour cent.

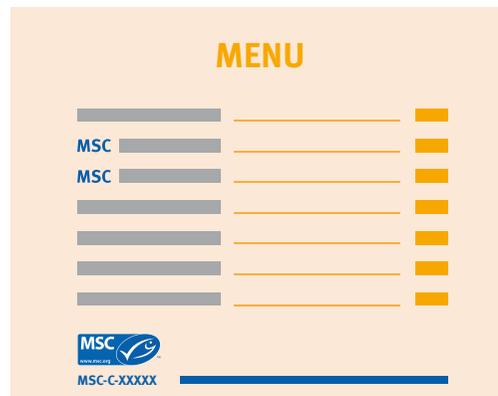
Option 1 - à privilégier

Insérez le label ovale MSC à côté de vos plats certifiés MSC et utilisez le label standard à titre de légende.



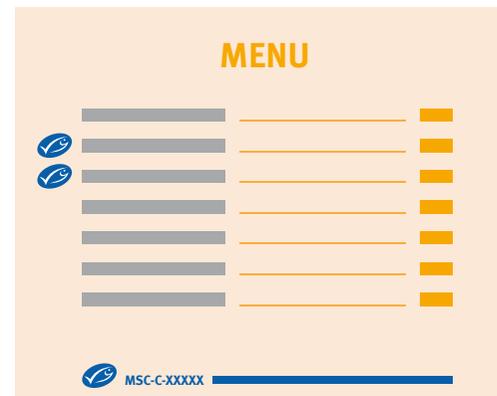
Option 2

Utilisez l'acronyme MSC pour identifier vos plats certifiés MSC et le label standard à titre de légende.



Option 3

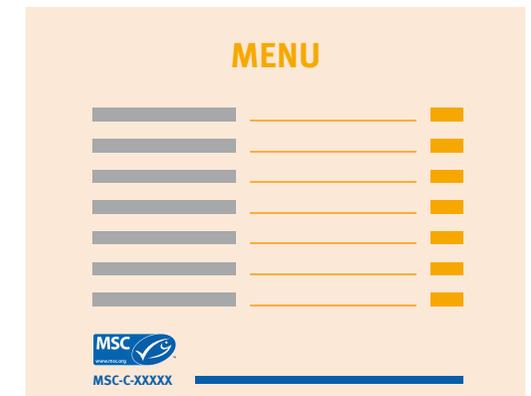
Utilisez le label ovale MSC à la fois en tant qu'indicateur à côté de vos plats certifiés MSC et en légende.



Vous pouvez également utiliser le label ovale MSC noir et blanc ou noir et blanc inversé si vous choisissez l'option 3.

Option 4

Pour identifier les espèces certifiées MSC sur votre menu sans utiliser le label ovale MSC, affichez le label standard avec une phrase d'accompagnement spécifique identifiant les espèces certifiées MSC.



Votre code de Chaîne de Garantie d'Origine et la phrase d'accompagnement du label MSC : « **Tous/Toutes nos XXXXX (insérez l'espèce de poisson) proviennent d'une pêcherie durable certifiée MSC.** www.msc.org/fr » peuvent être insérés à n'importe quel endroit sur le menu.

Le code de Chaîne de Garantie d'Origine de votre restaurant ou entreprise de restauration et la phrase d'accompagnement du label MSC : « **Les produits de la mer suivis de ce signe proviennent d'une pêche durable selon le référentiel MSC.** www.msc.org/fr » peuvent être insérés à n'importe quel endroit sur le menu.

Utilisation sur des étals de poisson

Lorsque vous faites la promotion des produits de la mer certifiés MSC sur votre étal de poisson, chaque étiquette de prix doit comporter :

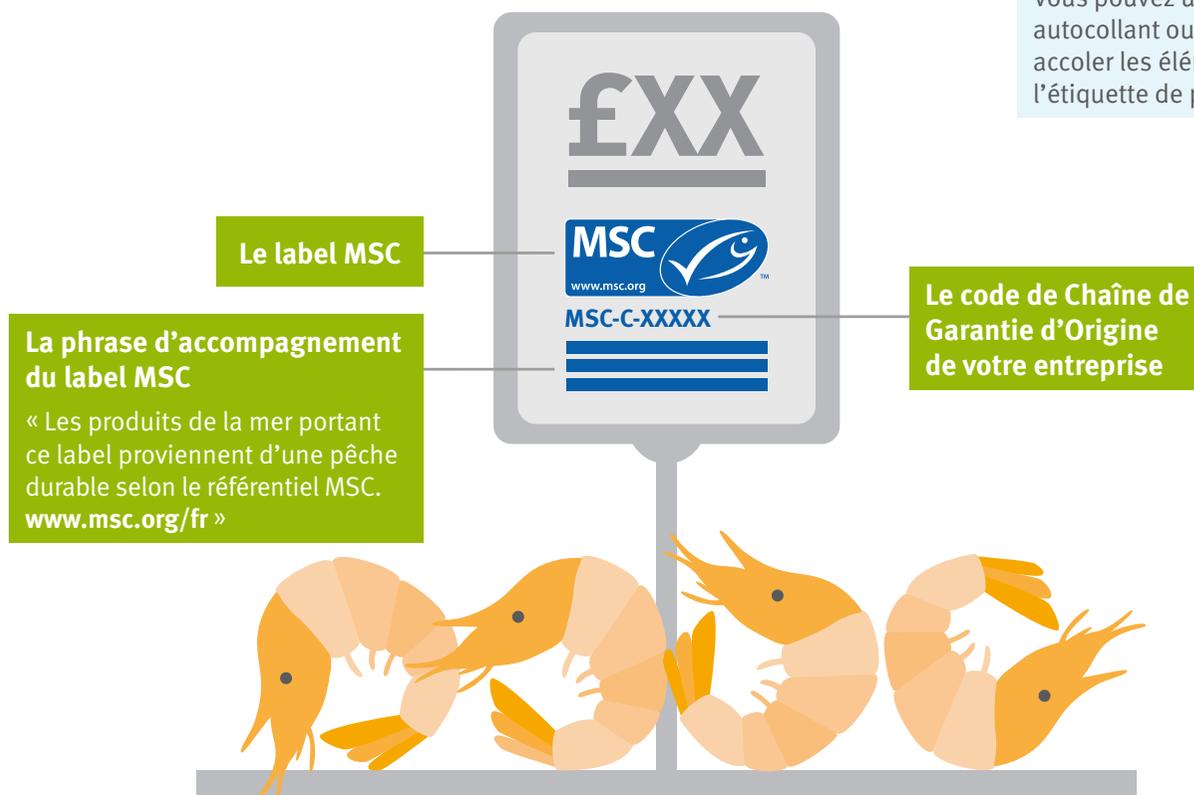
À savoir

Vous pouvez utiliser un autocollant ou une attache pour accoler les éléments MSC à l'étiquette de prix.

En cas de manque d'espace...

Vous pouvez afficher le label MSC sur l'étiquette de prix et insérer une affiche ou un support d'affichage sur votre étal de poisson comprenant l'ensemble des trois éléments :

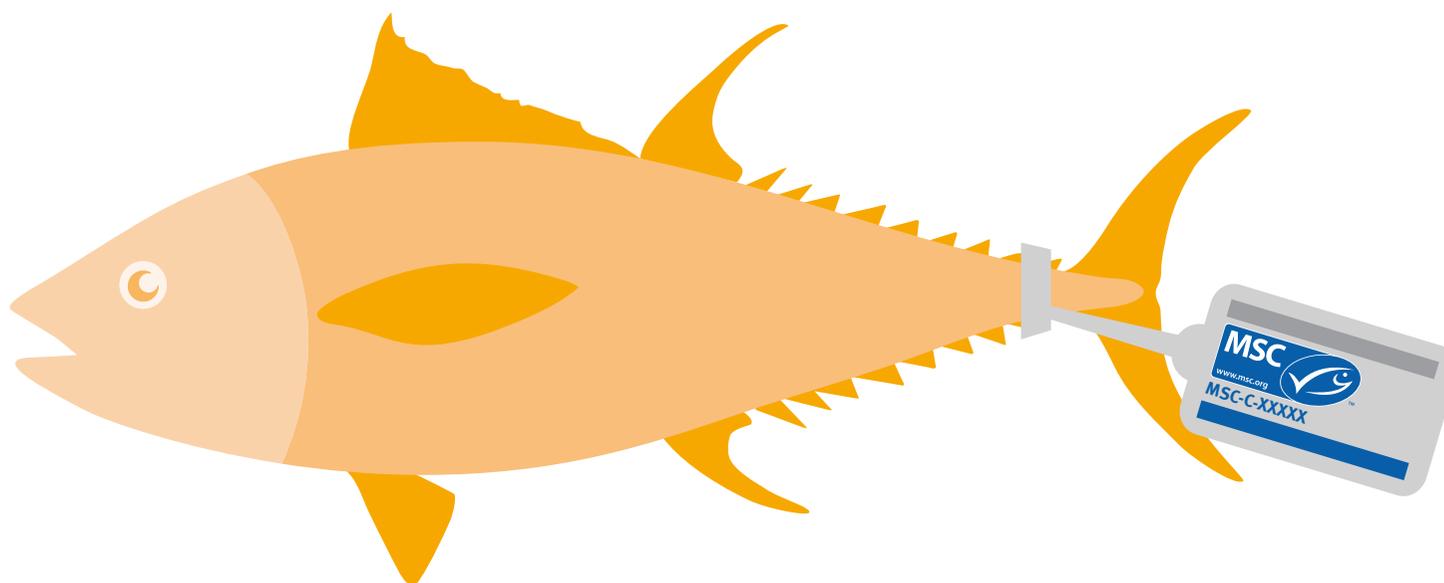
- Le label MSC
- La phrase d'accompagnement du label MSC
- Le code de Chaîne de Garantie d'Origine de votre entreprise



Utilisation d'étiquettes sur les poissons

Si vous souhaitez identifier un produit labellisé MSC en utilisant des étiquettes, des bracelets ou des identifications similaires, les règles spécifiques suivantes s'appliquent :

- L'étiquette ou le bracelet doivent être adaptés à une vente directe aux consommateurs et inviolables, c.-à-d. impossibles à retirer et à usage unique
- L'étiquette ou le bracelet doivent être placés sur une partie parfaitement visible du produit
- L'étiquette ou le bracelet doivent contenir
 - Le nom de l'espèce
 - Le label MSC
 - Le code de Chaîne de Garantie d'Origine de l'entreprise qui a apposé l'étiquette ou le bracelet
 - Une des versions de la phrase d'accompagnement du label MSC



Remarque : Puisque vous êtes l'entreprise qui utilise l'étiquette sur les poissons, vous serez également responsable du paiement des redevances au MSC.

À savoir

En tant que produit destiné directement aux consommateurs, un article de produit de la mer étiqueté peut être vendu par un distributeur sans que celui-ci ait besoin d'avoir un processus de certification de Chaîne de Garantie d'Origine MSC.

Utilisation du label MSC pour promouvoir des produits certifiés

Des produits de la mer ne peuvent être promus que s'ils :

- font l'objet d'un processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine
- ont déjà fait l'objet d'une approbation de l'équipe Ecolabel et Licences
- affichent le label MSC sur l'emballage (à l'exception des emballages sous atmosphère modifiée, du poisson frais et des plats de traiteur).

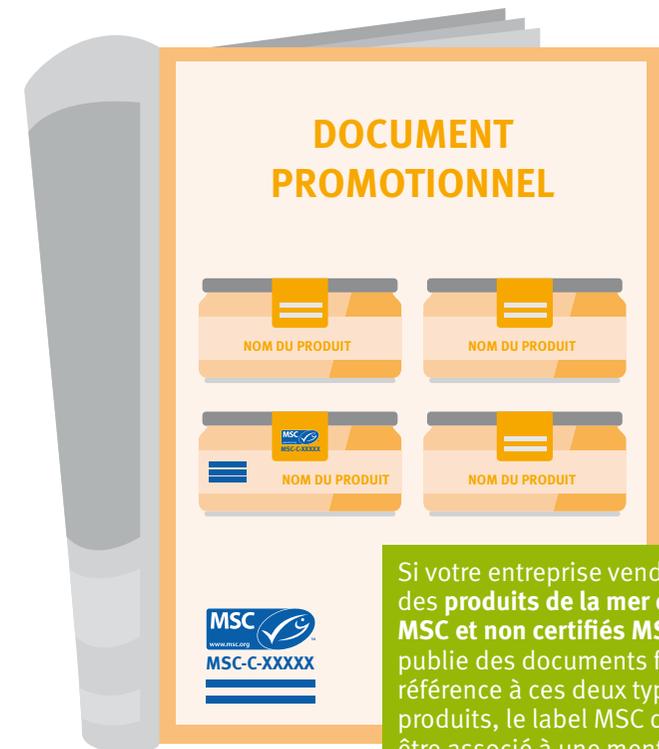
CONSEIL : Lorsque vous utilisez des images de navires de pêche, veuillez noter que celles-ci sont considérées comme faisant partie de la certification et doivent représenter avec précision la méthode de pêche et l'espèce annoncée.



Si vos documents et emballages ne font référence qu'aux **produits de la mer certifiés MSC** ou si l'ensemble des produits de la mer vendus par votre entreprise sont **labellisés MSC**, vous pouvez utiliser le label MSC sans ajouter de mention explicative supplémentaire. Il doit être accompagné du code de Chaîne de Garantie d'Origine de votre entreprise, si vous en avez un.

Bibliothèque multimédia du MSC

Le MSC s'engage à impliquer activement les consommateurs et s'associe à des marques et des distributeurs pour promouvoir les produits labellisés MSC et les pêcheries certifiées en magasin.



Si votre entreprise vend à la fois des **produits de la mer certifiés MSC** et **non certifiés MSC** ou publie des documents faisant référence à ces deux types de produits, le label MSC doit être associé à une mention explicative pour indiquer clairement aux consommateurs les produits certifiés MSC.

Autres utilisations promotionnelles

Mentions explicatives approuvées :

Choisissez le label MSC



Découvrez nos produits de la mer certifiés MSC



Tous/toutes nos [insérer espèces] sont certifié(e)s MSC



Fier de soutenir le MSC



Lorsque vous utilisez le label MSC avec une mention explicative, le texte doit être adjacent et clairement associé au label.

À savoir

Vous pouvez développer vos propres textes pour accompagner le label MSC à condition que vous obteniez l'approbation de l'équipe Ecolabel et Licences avant de les publier.

Promotion du processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine

Si vous souhaitez promouvoir le processus de certification Chaîne de Garantie d'Origine de votre entreprise sans faire référence à des produits spécifiques, vous devez utiliser le label MSC avec une mention explicative et votre code de Chaîne de Garantie d'Origine.

Texte autorisé :

« Nous sommes certifiés MSC. Recherchez le label bleu MSC. »

Nous permettons une marge de manœuvre (p. ex. en raison de contraintes d'espace) à condition qu'il n'y ait aucune perte de sens.

CONSEIL : Vous êtes libre de choisir le style de police et la couleur, mais si vous souhaitez reprendre le style de police du label MSC, veuillez utiliser la police Myriad Pro Semi-gras. Pour rester cohérent avec la couleur bleue MSC, veuillez utiliser la couleur PMS286 ou CMYK 100/60/0/2.

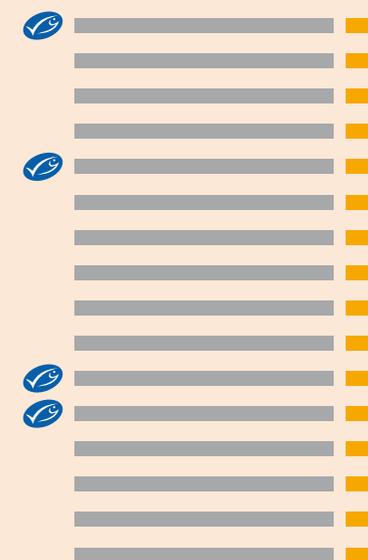
Listes de prix et catalogues

Vous pouvez choisir d'utiliser le label MSC standard ou le label ovale MSC spécialement conçu pour les affichages sur les listes de prix et les catalogues.

Insérez le label standard MSC ou le label ovale MSC à côté de vos produits certifiés MSC. Pour la légende, veuillez utiliser le label MSC standard avec une mention explicative : « **Les produits de la mer portant ce label proviennent d'une pêche durable selon le référentiel MSC.**

www.msc.org/fr » et, le cas échéant, le code de Chaîne de Garantie d'Origine de votre entreprise sur la liste de prix ou le catalogue.

LISTE DE PRIX



MSC-C-XXXXX

Quel code de Chaîne de Garantie d'Origine afficher ?

Un produit doit toujours afficher le code de Chaîne de Garantie d'Origine (code CGO) du propriétaire des produits de la mer au moment de mettre le produit dans son emballage labellisé MSC.



Remarque : Il incombe au propriétaire la responsabilité de s'assurer que le produit a été correctement enregistré auprès de l'équipe Ecolabel et Licences en vertu d'une licence valable.

Exemples pour illustrer l'application de la règle

Une entreprise de transformation met le produit dans un emballage labellisé MSC sous sa propre marque ou celle d'un distributeur et le vend au distributeur



Le code CGO sur emballage doit être celui de l'entreprise de transformation

Une entreprise de transformation vend des produits de la mer non labellisés MSC à un distributeur qui applique un label sur son étal de poisson ou les transforme en magasin



Le code CGO sur emballage doit être celui du distributeur

Une entreprise de transformation vend des produits de la mer non labellisés MSC à un restaurant qui applique un label sur ses menus



Le code CGO sur le menu doit être celui du restaurant

Un traiteur sous-traitant exploite le restaurant d'entreprise d'un client commercial et indique le label sur les menus avec l'accord du client



Le code CGO sur le menu doit être celui du traiteur sous-traitant

L'équipe Ecolabel et Licences peut accepter :

- le code de Chaîne de Garantie d'Origine du propriétaire de la marque
- le code de Chaîne de Garantie d'Origine des entreprises de la chaîne d'approvisionnement intervenant une étape avant ou après la mise du produit dans des emballages labellisés MSC

Quelle entreprise est titulaire de la licence ?

Le titulaire de la licence est l'entreprise propriétaire des produits de la mer au moment où le label MSC est appliqué.

Le titulaire de la licence est responsable du paiement des droits de licence annuels et des redevances.



Exemples pour illustrer l'application de la règle

Une entreprise de transformation met le produit dans un emballage labellisé MSC sous sa propre marque ou celle d'un distributeur et le vend au distributeur



L'entreprise de transformation est le titulaire de la licence

Un sous-traitant place un produit dans un emballage labellisé MSC pour le compte de l'entreprise de transformation



L'entreprise de transformation est le titulaire de la licence

Une entreprise de transformation met un produit dans un emballage labellisé MSC (sous la propre marque du propriétaire ou la sienne) et le vend à un propriétaire de marque



L'entreprise de transformation est le titulaire de la licence

Une entreprise de transformation vend des produits de la mer certifiés mais non labellisés MSC à un distributeur qui ensuite applique un label sur son étal de poisson ou les transforme en magasin



Le distributeur est le titulaire de la licence

Une entreprise de transformation vend des produits de la mer certifiés mais non labellisés MSC à un restaurant qui ensuite applique un label sur ses menus



Le restaurant est le titulaire de la licence

Un traiteur sous-traitant exploite le restaurant d'entreprise d'un client commercial et indique le label sur les menus avec l'accord du client



Le traiteur sous-traitant est le titulaire de la licence

Remarque : Si l'entreprise de transformation ne veut pas être le titulaire de la licence, le propriétaire de la marque doit obtenir la permission de l'équipe des licences d'utilisation du label MSC pour être le titulaire de la licence.

Produits de la mer non certifiés MSC

Un produit portant le label MSC peut contenir 5 % de produits de la mer non certifiés au regard de la teneur totale de produits de la mer.

Vous pouvez calculer le pourcentage d'ingrédients de produits de la mer non certifiés MSC dans un produit en utilisant la formule suivante :

Poids net total d'ingrédients de produits de la mer non certifiés MSC*

Poids total combiné des ingrédients de produits de la mer certifiés MSC et non certifiés MSC dans le produit fini*

**hors eau et sel ajouté*

Si votre produit de la mer contient plus de 5 % de produits de la mer non certifiés MSC :

X Vous ne pouvez pas du tout indiquer le label MSC sur l'emballage

X Vous ne pouvez utiliser aucun texte faisant référence au MSC sur la face avant de l'emballage

✓ À la place, veuillez utiliser la version 3 de la phrase d'accompagnement du label MSC sur la face arrière de l'emballage. Elle fait référence aux ingrédients issus de produits de la mer certifiés :

Version 3 : Le/la [insérez l'espèce de poisson] dans ce produit provient d'une pêcherie qui a répondu au référentiel environnemental du MSC pour une pêche durable et bien gérée. www.msc.org/fr

✓ N'oubliez pas d'afficher le code de Chaîne de Garantie d'Origine à côté de la phrase d'accompagnement

✓ Vous devez préciser dans la section des ingrédients lesquels sont certifiés. Par exemple, « saumon d'Alaska certifié MSC » ou « saumon d'Alaska - certifié MSC »

Les redevances restent applicables pour les produits destinés directement aux consommateurs :

Coûts d'utilisation

Une fois l'accord de licence signé, vous êtes tenu de payer des droits de licence annuels et, en fonction de votre demande de label, des redevances.

Droits de licence annuels

Une fois l'accord de licence signé, vous vous acquitterez de droits de licence annuels. Le montant des droits de licence annuels payables est déterminé par la valeur nette totale des produits de la mer labellisés MSC vendus par votre entreprise au cours d'un exercice fiscal au Royaume-Uni (avril-mars), à l'exception des étals de poisson pour lesquels les droits de licence annuels se basent sur les achats nets.

Les droits de licence annuels sont dus au début de chaque année de redevance, soit au 1er avril. Pour les licences existantes, les ventes réelles de l'année de redevance précédente sont utilisées pour déterminer les droits de licence annuels. Pour les nouveaux titulaires de licence, les droits de licence annuels se baseront sur une estimation des ventes pour l'année de redevance.

Les droits de licence annuels applicables à la restauration se trouvent à la page 19.

Ventes / achats de produits labellisés MSC (en GBP)	Droits de licence annuels (en GBP)
£0 – £250,000	£200
£250,001 – £500 000	£500
£500,001 – £1,000,000	£1 000
£1,000,001 - £5,000,000	£2 000
£5,000,000 et plus	£4 000

Redevances

Si vous utilisez le label MSC sur des produits destinés directement aux consommateurs, vous devrez également payer des redevances* à partir de 0,5% sur la valeur nette de gros de vos ventes de produits de la mer labellisés MSC. Pour les étals de poisson, les redevances seront facturées sur les achats nets.

Le détail des redevances applicables à la restauration se trouve à la page 19.

*Tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'un produit, les redevances ne sont collectées qu'une seule fois.

Produit destiné directement aux consommateurs : un produit pouvant être mis à disposition pour la vente aux consommateurs dans son emballage actuel.

Produit non destiné directement aux consommateurs : c'est le contraire d'un produit destiné directement aux consommateurs, c.-à-d., un article qui est réemballé ou déballé au cours de la chaîne d'approvisionnement.

Si vous êtes un poissonnier qui déclare des achats jusqu'à £250,000, vous payerez uniquement des droits de licence annuels de £200.

Ventes/achats de produits labellisés MSC destinés directement aux consommateurs (en GBP)	Taux de redevance
£0 – £10 000 000	0,50 %
£10 000 001 – £20 000 000	0,45 %
£20 000 001 – £30 000 000	0,40 %
£30 000 001 – £40 000 000	0,35 %
£40 000 001 et plus	0,30 %

Les organismes de certification accrédités par ASI, les médias, les institutions caritatives et éducatives n'ont pas à payer de droits de licence ou de redevances pour utiliser le label MSC.

Les entreprises B2B, qui n'utilisent pas le label sur des produits mais qui souhaitent promouvoir leur certification Chaîne de Garantie d'Origine en utilisant l'écolabel MSC, par exemple sur leur site internet, ne payent que les droits de licence annuels. Le montant des droits de licence annuels est déterminé par la valeur nette totale des ventes de produits de la mer MSC.

Pour plus d'informations veuillez nous contacter à ecolabel@msc.org

Coûts d'utilisation des restaurants

Les restaurants comptant 225 sites ou moins paieront des droits de licence annuels pour l'utilisation du label MSC sur leurs menus et autres supports promotionnels, en plus des frais supplémentaires pour les opérateurs ayant plus d'un site.

Droits de licence annuels

Une fois l'accord de licence signé, vous devrez vous acquitter de droits de licence annuels. Le montant des droits de licence annuels payables est déterminé par la valeur nette totale des produits de la mer MSC achetés par votre entreprise au cours d'un exercice fiscal au Royaume-Uni (avril – mars).

Les droits de licence annuels sont dus au début de chaque année de redevance, soit au 1^{er} avril. Pour les licences existantes, les achats réels de l'année de redevance précédente sont utilisés pour déterminer les droits de licence annuels. Pour les nouveaux titulaires de licence, les droits de licence annuels se baseront sur une estimation des achats pour l'année de redevance.

Valeur des achats de produits certifiés MSC (GBP)	Droits annuels (en GBP)
£0 – £250,000	£160
£250,001 – £500,000	£400
£500,001 – £1,000,000	£800
£1,000,001 – £5,000,000	£1,600
£5,000,001 et plus	£3,200

Éligibilité

° Ces coûts ne s'appliquent qu'aux petites et moyennes entreprises. Les entreprises qui comptent plus de 225 sites seront soumises aux droits de licence annuels et redevances standards détaillés à la page 18.

° Pour vérifier si ces frais s'appliquent à votre entreprise, veuillez contacter l'équipe Ecolabel et Licences à ecolabel@msc.org

Redevances

Vous serez éligible à ces frais basés sur le nombre de sites au lieu des droits et redevances standards détaillés à la page 18 si votre entreprise compte 25 sites ou moins (petites entreprises) ou entre 26 et 225 sites (moyennes entreprises). Toutes les entreprises de restauration non éligibles restent soumises à la structure de redevances standard de 0,5 %. Les entreprises de restauration avec un seul site ne paient que les droits de licence annuels pour chaque année.

Ces frais sont dus au début de chaque année de redevance, soit au 1^{er} avril. Le nombre de sites est calculé au 1^{er} avril de chaque année.

Nombre de sites	Redevance par site (GBP)
Frais pour les petites entreprises	
1 site	£0 (inclus dans les droits annuels)
2-4 sites	£160 x (nombre total de sites – 1)
5-9 sites	£150 x (nombre total de sites – 1)
10-14 sites	£140 x (nombre total de sites – 1)
15-19 sites	£130 x (nombre total de sites – 1)
20-25 sites	£120 x (nombre total de sites – 1)
Frais pour les entreprises moyennes	
26-225 sites	£600 x (√ nombre total de sites - 1)

Bon à savoir - calcul du nombre de sites facturables

– Le nombre de sites d'une entreprise de restauration est déterminé par le nombre de sites listés dans le certificat **Chaîne de Garantie d'Origine**.

– Ce nombre déterminera le montant des redevances à payer.

– Pour calculer les redevances totales à payer, le montant par site est multiplié par le nombre total de sites excluant le premier site. Par exemple : (nombre total de sites = 4) moins (le premier site) = 3 sites facturables x 160 £.

– Si vous détenez une licence ASC et une licence MSC, alors une réduction de 25% sera appliquée sur les deux factures MSC et ASC.

